

**L'ACTIVATION DES
MARCHÉS PUBLICS
QUÉBÉCOIS :
MOTEUR DE TRANSITION
VERS UNE ÉCONOMIE
VERTE**



Janvier 2014



Ce document a été réalisé par SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec, qui regroupe des organisations issues des milieux économiques, financiers, associatifs et environnementaux :



LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE



Et grâce au soutien financier de :



SWITCH est soutenu financièrement par les membres de son comité consultatif :



INNERGEX



Crédits



Recherche et rédaction
COPTICOM, Stratégies/Relations publiques

Contribution :

Merci aux participants du comité Marchés publics de SWITCH : M. Denis Leclerc, M. Jean Simard, M. Hugo Séguin, M. Gabriel Marquis et Mme Leila Copti.

Contact :

allianceswitch.ca et info@allianceswitch.ca

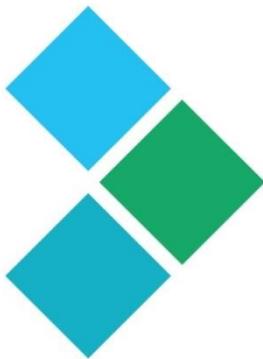
Janvier 2014



À propos de SWITCH

SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec, souhaite accélérer le virage vers une économie verte afin de contribuer à une société québécoise innovante, résiliente, concurrentielle et qui réconcilie équité sociale, environnement et qualité de vie.

SWITCH travaille à l'émergence d'une vision et d'un leadership social, politique et économique clairs, au développement d'une plus grande cohérence dans les politiques et les interventions de l'État et à la convergence des initiatives des secteurs public, privé, associatif, coopératif et mutuel et de la société civile en faveur d'une économie verte.



Cinq comités de travail

Les initiateurs de SWITCH et son comité consultatif travaillent au développement de propositions en vue d'une réflexion nationale sur l'accélération du virage vers une économie verte au Québec.

Les comités mis sur pied par l'Alliance sont :

- Les outils d'activation des **marchés publics** pour soutenir la commercialisation des technologies québécoises,
- Les **leviers financiers** nécessaires à un environnement favorable à l'innovation,
- La place de l'**écofiscalité** pour encourager les changements de comportements et créer une culture d'entrepreneuriat vert,
- Le rôle de l'**innovation sociale** dans la diffusion d'une économie verte,
- Les conditions favorisant l'émergence et le développement des **emplois verts**, tous secteurs confondus.



Table des matières

SOMMAIRE	6
I-L'OCTROI DES CONTRATS PUBLICS AU QUÉBEC : DE LA PLACE À L'AMÉLIORATION	8
III- AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE DES APPELS D'OFFRE PUBLICS : LES RECOMMANDATIONS DE SWITCH	16
CONCLUSION	17
RÉFÉRENCES	18



SOMMAIRE

Ce rapport porte sur le rôle que pourraient jouer les marchés publics dans la diffusion d'une économie verte. SWITCH estime qu'une bonification des règles encadrant l'octroi des contrats publics au Québec pourrait encourager la fourniture de produits, de services et de technologies entraînant des bénéfices environnementaux et économiques importants.

SWITCH recommande une meilleure prise en considération de critères de performance économiques et environnementaux dans le processus d'octroi des contrats publics au Québec, à l'exemple d'initiatives européennes. Lorsque qu'applicable, le recours, à des analyses du Coût total de possession (CTP), à des analyses du cycle de vie (ACV), à des certifications ainsi qu'à une généralisation de l'utilisation d'étiquettes environnementales de type *Déclaration environnementale de produits* (DEP), favoriseraient l'atteinte d'objectifs économiques et environnementaux, en plus d'améliorer la compétitivité du Québec face à ses partenaires commerciaux.

Ces recommandations s'insèrent dans le cadre de la volonté du gouvernement du Québec, exprimée dans la toute nouvelle Politique industrielle 2013-2017, de favoriser l'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres des organismes publics et parapublics¹.

RECOMMANDATIONS DE SWITCH :

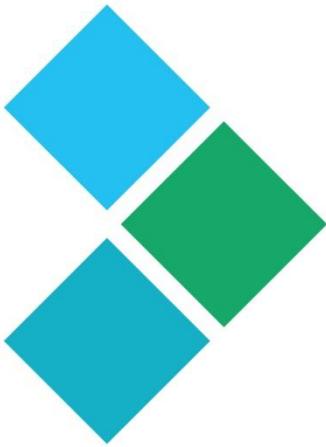
Recommandation 1 - Améliorer la performance économique et environnementale des appels d'offre publics. SWITCH recommande une meilleure intégration d'objectifs de performance économique et environnementale dans les appels d'offre publics. Pour ce faire, SWITCH suggère de s'inspirer d'outils d'évaluation tels : l'analyse du Coût total de possession (CTP), l'Analyse du cycle de vie (ACV), les certifications environnementales de même que l'étiquetage environnemental.

Recommandation 2 - Adopter une Politique d'achats écoresponsables, en vigueur à partir de 2014-2015. SWITCH recommande l'adoption d'une politique d'achats écoresponsables, applicables à tous les organismes publics du Québec. Cette politique, qui devrait entrer en vigueur à partir de l'année financière 2014-2015, devrait exiger, lorsque qu'applicable, une analyse du cycle de vie, incluant une analyse du coût total de possession, dans l'évaluation du prix et de l'impact environnemental des biens, services et travaux faisant l'objet d'appels d'offre publics.

Recommandation 3 – Adopter un règlement ou une directive, en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, préconisant des critères de performance plutôt que la spécification de procédés, de matériaux ou de technologies particuliers. SWITCH recommande finalement que les organismes publics délaissent les spécifications de matériaux, de technologies ou de procédés dans les appels d'offre publics, au profit de spécifications de performance. Une telle mesure serait de nature à éliminer les cas de discrimination à l'endroit d'innovations pouvant présenter de meilleures performances économiques et environnementales.

¹ Gouvernement du Québec. 2013. Politique industrielle 2013-2017. p.25.





I- L'OCTROI DES CONTRATS PUBLICS
AU QUÉBEC :
DE LA PLACE À L'AMÉLIORATION



I-L'OCTROI DES CONTRATS PUBLICS AU QUÉBEC : DE LA PLACE À L'AMÉLIORATION

L'octroi de contrats publics au Québec représente des sommes considérables. En 2009, elles étaient évaluées à environ 28,7 milliards de dollars². Les acheteurs publics couvrent un très large éventail : ministères et organismes publics, réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation, municipalités et sociétés d'État. Ceux-ci achètent des biens, font exécuter des travaux de construction ou ont recours à divers services auprès de fournisseurs, d'entrepreneurs et de spécialistes privés.

Les marchés publics s'avèrent ainsi un important donneur d'ouvrage. Ils sont également un tremplin potentiel pour des entreprises naissantes. Ils permettent notamment à des PME d'atteindre une taille critique, servent de vitrine à des projets de démonstration ou de prototypage, contribuent à la capacité d'internationalisation des entreprises et accélèrent l'adoption de technologies ou de pratiques désirables sur le plan économique et environnemental. De fait, les marchés publics peuvent servir de catalyseurs au développement d'une filière innovante comme les technologies propres et plus généralement, accélérer notre virage vers une économie verte.

SWITCH constate que les règles actuelles encadrant les marchés publics québécois, de même que leur application, ne permettent pas de réaliser le plein potentiel économique et environnemental des produits, services et travaux réalisés par l'État et ses institutions. Actuellement, les mécanismes d'octroi des contrats publics favorisent encore largement la règle du plus bas soumissionnaire. Ces mécanismes gagneraient à intégrer davantage de critères de performance économique et environnementale.

De plus, des règles trop restrictives empêchent trop souvent que l'on considère des innovations – souvent développées par des entreprises québécoises – qui présenteraient un meilleur rendement.

SWITCH estime que la prise en considération dans les appels d'offre publics de l'analyse du Coût total de possession (CTP)³, d'analyses de cycle de vie (ACV), de même que d'exigences de certifications et d'étiquetages environnementaux, lorsque applicables, serait un pas dans la bonne direction. L'exemple de l'Europe est à ce titre évocateur, particulièrement dans un contexte où devraient s'intensifier les échanges commerciaux avec l'Europe à la suite de la conclusion d'un accord de libre-échange.

² Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec. 2010. *Marchés publics : comment traiter avec les gouvernements provinciaux et fédéral*.

³ Déjà, dans certains contrats publics, le gouvernement du Québec commence à intégrer le CTP : voir par exemple « Étude d'optimisation des infrastructures de serveurs et de stockage dans le cadre des projets Lotus Notes, PIJ/SIRTF et SIAATH GS/ST » : <http://www.seao.ca/OpportunityPublication/avisconsultes.aspx?ItemId=6c20e898-edba-4157-8cd4-480147765db6&COpp=Search&SubCategoryCode=&callingPage=3>

2010-12-06. Il est précisé à l'appel d'offre que « l'adjudicataire devra tout d'abord évaluer le coût total de possession des infrastructures de SOGIQUE pour les projets identifiés, etc. » Cet appel d'offres est également conforme au *Standard du gouvernement du Québec sur les ressources informationnelles* (2005) : <http://bit.ly/1clcoc>



2.1 L'encadrement des appels d'offres publics au Québec

Les Accords de libéralisation du commerce et la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements exigent généralement que les organismes publics du gouvernement du Québec concluent des contrats d'approvisionnement, de services professionnels, de services techniques et de travaux de construction par voie d'appels d'offres publics. Au-delà de certains montants prévus, selon les catégories de biens et de services, les appels d'offres publics sont obligatoires et doivent être publiés dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Les appels d'offres sont habituellement modelés à partir de « documents types d'appel d'offres » dont chacun comporte « un ensemble de clauses regroupées en chapitres intégrant des instructions sur l'usage de ces clauses ».⁴

Par ailleurs, la réglementation québécoise prévoit quatre principaux modes d'adjudication des contrats⁵:

- Fondé sur le prix uniquement : le contrat est adjugé à l'entreprise dont la soumission respecte en tout point les exigences de l'appel d'offre et soumet le prix le plus bas ;
- Fondé sur la qualité minimale et un prix : l'organisme public juge important d'évaluer un niveau de qualité minimal précis pour certaines caractéristiques d'un bien ou d'un service. Le contrat est adjugé à l'entreprise dont le prix de la soumission est le plus bas parmi les soumissions conformes qui ont satisfait à tous les critères de qualité ;
- Fondé sur le prix ajusté le plus bas : l'organisme public est prêt à payer un prix plus élevé pour davantage de qualité et fonde son choix sur le rapport qualité-prix. Le prix de chaque soumission acceptable est ajusté selon une formule mathématique et le contrat est adjugé au soumissionnaire dont la soumission est conforme et dont le prix ajusté est le plus bas ;
- Fondé sur la qualité seulement : l'adjudication est basée sur la qualité uniquement et le prix n'est pas une considération d'ordre compétitif. Le contrat est adjugé au prestataire de service dont la soumission acceptable a obtenu la note la plus élevée. L'utilisation de ce mode d'adjudication n'est possible que pour les contrats de service pour lesquels un tarif est applicable.

SWITCH note que chaque document-type d'appel d'offre fondé sur l'un ou l'autre des modes d'adjudication prévoit une clause de conformité avec d'éventuelles spécifications liées à l'environnement et au développement durable. Toutefois, il ne semble pas que cela constitue pour le moment un critère rigide visant à favoriser systématiquement les produits, les technologies et les services plus verts. Ainsi, le critère

⁴ SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). « Documents types d'appel d'offres », page consultée en novembre 2013 : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/les-contrats-au-gouvernement/informations-utiles-pour-une-entreprise/documents-types-dappel-doffres/>

⁵ SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). « Modes d'adjudication », page consultée en novembre 2013 : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/les-contrats-au-gouvernement/modes-dadjudication/>



de sélection dominant demeure généralement le prix à l'achat, sans considération explicite, lorsque applicable, des coûts reliés au cycle de vie et au coût total de possession. Cette situation semble appelée à évoluer, à la suite de l'adoption de la toute nouvelle Politique industrielle 2013-2017 du Québec. Le gouvernement y indique clairement son intention de généraliser davantage, à partir de 2014-2015, l'inclusion de critères environnementaux dans les appels d'offre publics et parapublics, et ainsi augmenter les achats de produits et de services écoresponsables.⁶ **SWITCH souhaite que cette intention se traduise par l'adoption d'une Politique d'achats écoresponsables, applicable à tous les organismes publics.**

Par ailleurs, les organismes publics, y compris les municipalités, restent libres de spécifier des matériaux, des technologies ou des procédés moins performants au niveau économique ou environnemental là où une alternative plus écoresponsable existe, à coût comparable ou même à coût inférieur sur la durée de vie du bien ou du service acquis. Par exemple, pour certains travaux, des municipalités continuent d'exiger des structures en acier alors qu'une alternative (de bois ou d'aluminium, par exemple) n'est pas jugée conforme⁷.

À cet égard, **SWITCH estime qu'il faudrait adopter un règlement ou une directive en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, préconisant des critères de performance plutôt que la spécification de procédés, de matériau ou de technologies particuliers.**

2.2 L'exemple européen : la pression s'accroît sur le Québec

Au cours des dernières années, l'Union européenne s'est dotée de dispositions incitant ses membres à adopter des outils et critères environnementaux et économiques précis dans l'octroi des contrats publics. La stratégie *Europe 2020* mentionne ainsi la nécessité d'un plus grand usage des marchés publics à des fins environnementales et énergétiques. En 2004, le Conseil et le Parlement européens ont adopté des directives encourageant le recours à des critères environnementaux dans les appels d'offres, notamment l'utilisation des certifications environnementales et des contrats de performance sociaux et environnementaux. À cet effet, la Commission européenne a développé un ensemble de critères communs pour plusieurs produits et services, invitant les autorités à inclure ceux-ci dans leurs processus d'appel d'offres.⁸ Une autre directive (2004/18/EC) a également établi la possibilité d'adjuger un contrat public non seulement sur la base du plus bas soumissionnaire, mais sur celle de l'offre la plus économiquement avantageuse (*most economically advantageous tender*-MEAT). Ainsi, la variable environnementale peut être incluse aux coûts d'une soumission par des outils de calculs tels que l'Analyse du cycle de vie (ACV).⁹ Bien que ces initiatives

⁶ Gouvernement du Québec. 2013. Politique industrielle 2013-2017. p.25

⁷ Voir, par exemple, Ville de Mirabel, Appel d'offre 50218-V/Ref : X3 214 N8365 (passerelle piétonnière) ; Comité de la piste cyclable Rive-à-vélo de Rivière-Éternité, Appel d'offre No. De projet BRP : 06645, juillet 2010 (passerelle Adélar-Lavoie) ; Ville de Brossard, Appel d'offre : SP-11-370 (TP-11-01VP) (passerelle préfabriquée au-dessus du fossé Daigneault).

⁸ CEPS (2012). "THE UPTAKE OF GREEN PUBLIC PROCUREMENT IN THE EU27", Submitted to the European Commission, DG Environment, Brussels, 29 February 2012.

⁹ TEMMERMAN, Laurence et HABETS, Amélie (2013). « Green Public Procurement Analysis of current practices and possible future developments"May 2013.

aient une portée essentiellement incitative, une récente étude indique que l'adoption de critères environnementaux est une tendance de plus en plus observable dans les contrats publics des États européens.¹⁰

Par rapport à l'Europe, le Québec accuse présentement un retard qui menace de le pénaliser non seulement au plan environnemental, mais également de la compétitivité. De fait, la signature récente d'un Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne risque d'accentuer la pression pour une activation des marchés publics québécois dans le sens de l'économie verte. Ce dernier encourage notamment les entreprises à adopter des pratiques favorisant l'atteinte d'objectifs environnementaux et reconnaît, à cet égard, les avantages de l'écoétiquetage ainsi que l'établissement de buts et normes en matière de rendement environnemental. L'Union européenne ayant de plus mis en place un projet pilote sur l'affichage environnemental en 2013, il est probable que nos entreprises soient de plus en plus assujetties à des critères spécifiques dans leurs relations commerciales avec l'Europe.¹¹

La prise en considération de meilleurs critères économiques et environnementaux dans les appels d'offres publics québécois pourrait les préparer à être plus compétitives.

SWITCH estime que le renforcement des critères de performance environnementale et économique dans le cadre des appels d'offres publics est de nature à accélérer le passage à une économie verte, tout en assurant la compétitivité et la fourniture de produits et de services plus rentables, à terme.

2.3 Intégrer de nouveaux outils d'encadrement des appels d'offre publics

SWITCH propose la considération de quatre outils d'encadrement des appels d'offre publics dont l'utilisation s'avère de plus en plus répandue dans d'autres juridictions européennes et nord-américaines. Il s'agit de l'analyse du coût total de possession (CTP), de l'analyse du cycle de vie (ACV), des certifications environnementales et de l'étiquetage environnemental.

SWITCH estime qu'une meilleure intégration des objectifs de performance économique et environnementale dans l'octroi des contrats publics au Québec est non seulement souhaitable, mais possible. Il est de fait fort probable que plusieurs des outils présentés ici, pourraient être intégrés au modèle québécois, s'ajoutant aux critères existants, raffinant le principe du plus bas soumissionnaire et attirant une offre de biens et services supérieurs en qualité.

Analyse du coût total de possession (CTP)

L'analyse du coût total de possession peut contribuer à la réduction des coûts des contrats publics tout en améliorant la qualité de ceux-ci. De fait, l'analyse du CTP

¹⁰ CEPS (2012). "THE UPTAKE OF GREEN PUBLIC PROCUREMENT IN THE EU27", Submitted to the European Commission, DG Environment, Brussels, 29 February 2012.

¹¹ GOUVERNEMENT DU CANADA (2013). « Ouvrir de nouveaux marchés en Europe : créer des emplois et des occasions pour les Canadiens et Canadiennes », RÉSUMÉ TECHNIQUE DES RÉSULTATS FINAUX DE LA NÉGOCIATION ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL CANADA-UNION EUROPÉENNE, 18 octobre 2013.



fournit une évaluation durable en tenant compte des coûts totaux du cycle de vie d'un projet lors de l'analyse de diverses solutions. Elle vise plus particulièrement à élargir la notion de prix dans le calcul des appels d'offres à divers coûts d'entretien, de suivi et autres frais afférents encourus durant la possession du produit jusqu'à sa disposition. Ainsi, certains biens et services faisant l'objet de commandes publiques s'avèrent beaucoup plus dispendieux tout au long de leur durée de vie que des alternatives pourtant initialement plus chères à l'achat.

L'analyse du CTP : l'exemple des ampoules électriques

Il existe des biens qui, malgré leur faible coût à l'achat, entraînent des dépenses d'entretien et de fonctionnement largement supérieures à leurs concurrents. L'un des exemples les plus communs concerne le coût d'achat des ampoules à incandescence classique et celles de type fluocompactes et DEL. Alors qu'à l'achat, les premières coûtent beaucoup moins chères que les dernières, une analyse du coût total de possession nous indiquerait que produire 25,000 heures d'éclairage avec une ampoule à incandescence classique de 65 watts coûte au final de 229 à 242 \$ de plus qu'obtenir le même résultat avec un équivalent DEL ou fluo compactes lorsque de l'on inclut les coûts de remplacement et la consommation énergétique (en supposant un prix de 10 cents le kWh).¹²

Dès lors, le recours systématique, lorsque applicable, à l'analyse du CTP dans l'analyse des soumissions pourrait permettre des économies importantes à long terme. Il pourrait également s'avérer bénéfique au plan environnemental en orientant les marchés publics vers des choix plus durables.

Le Québec a récemment fait un pas dans la bonne direction alors que sa nouvelle politique industrielle spécifie que les organismes publics devront tenir compte, à partir de 2014-2015, des coûts liés à l'installation, au fonctionnement, à la consommation énergétique, à l'entretien et à la disposition d'un bien visé par une acquisition.¹³

Cependant, une réflexion plus poussée et fondée sur des exemples internationaux doit être entreprise, notamment sur la question des critères qui doivent guider la réalisation des analyses de CTP et la façon de généraliser cette pratique aux principes qui guident les achats publics.

Il apparaît en effet à SWITCH que l'analyse du CTP pourrait s'avérer tout à fait compatible avec les modes d'adjudication prévus par la réglementation québécoise en ce qu'elle constitue simplement une méthode supplémentaire d'évaluation de la valeur d'une soumission aux côtés d'initiatives comme les appels d'offre axés sur la performance.

L'utilisation de l'analyse du CTP pour l'achat de matériel informatique en Suède

Le *Stockholm County Council* a introduit en 2010 des critères environnementaux pour l'achat d'équipement informatique tels que des ordinateurs portables et des ordinateurs de bureau. Ces critères incluaient la consommation énergétique, l'utilisation de plastique recyclé et l'absence de métaux lourds comme le mercure. Le contrat a été attribué en fonction de la capacité des soumissionnaires à répondre aux différents critères et sur la base de l'offre la plus

¹² LIVE GREEN (2012). "Is an LED Light Bulb Worth the Upfront Cost", *Live Green*, august 31 2012, page consultée en novembre 2013, <http://www.livegreen.cc/2012/08/31/is-an-led-light-bulb-worth-the-upfront-cost/>

¹³ Gouvernement du Québec. 2013. Politique industrielle 2013-2017. p.25



économiquement avantageuse (MEAT), via une analyse du CTP, incluant le prix d'achat et les coûts énergétiques pour 3 ans d'utilisation.¹⁴

En plus des bienfaits environnementaux, il est estimé que le *Stockholm County Council* épargnera plusieurs centaines de milliers d'euros dans les prochaines années en raison des gains énergétiques et de la réduction des coûts de remplacement du matériel.¹⁵

Analyse du cycle de vie (ACV)

Plusieurs outils peuvent contribuer à évaluer la performance environnementale et économique d'une proposition dans le cadre d'un appel d'offre public. L'Analyse du cycle de vie (ACV) en est un exemple intéressant.

Il s'agit d'une méthode de calcul évaluant les ressources nécessaires et l'impact environnemental et économique dans la fabrication, l'utilisation et la disposition d'un produit ou d'un service. Cette analyse peut prendre en considération la consommation d'énergie, l'utilisation de matières premières et les rejets polluants associés à ce produit, procédé ou service sur la totalité de son cycle de vie.¹⁶ Tout comme l'analyse du CTP, il est probable que l'utilisation de calculs fondés sur l'ACV soit compatible avec les différents modes d'adjudication prévus par la réglementation québécoise.

La prise en compte de l'ACV dans les législations européennes

En Europe, tant la législation supranationale que celle de certains États-membres prévoient la prise en compte de l'analyse du cycle de vie des produits et services dans les appels d'offre publics. Par exemple, la législation européenne dispose d'une directive pour l'acquisition d'une flotte de véhicules routiers qui inclue l'analyse des incidences énergétiques et environnementales de l'utilisation de ces véhicules et une méthode de calcul commune comme ligne directrice. Par ailleurs, la Norvège, le Portugal et l'Allemagne disposent de législations prévoyant le recours à l'ACV selon différentes modalités dans les processus d'appel d'offre.¹⁷

Les certifications environnementales

La performance environnementale des contrats publics peut être également rehaussée par la prise en compte de certifications environnementales dans les appels d'offre ou par des incitatifs à leur utilisation par les fournisseurs de l'État. Ainsi, les appels d'offre publics québécois pourraient exiger une certification environnementale particulière, par exemple la norme ISO 14000 ou celle du *Forest Stewardship Council* (FSC), pour l'octroi de certains contrats. Cette exigence de certification pourrait être assujettie aux qualifications minimales d'un appel d'offre et donc, être intégrée aux modes d'adjudication fondés sur le prix uniquement ou encore sur la qualité minimale et un prix. Québec pourrait également, à la manière de l'Europe, créer ses propres

¹⁴ EUROPEAN COMMISSION (2012), GPP: Green Public Procurement, A collection of good practices, 2012.

¹⁵ Loc.Cit.

¹⁶ ACTU-ENVIRONNEMENT (2013). « Analyse du cycle de vie », *Dictionnaire environnement*, page consultée en décembre 2013, http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environment/definition/analyse_du_cycle_de_vie_acv.php4, page consultée le 8 décembre 2013.

¹⁷ ADELPHI (2011). "Strategic Use of Public Procurement in Europe", *Final Report to the European Commission* MARKT/2010/02/C, 2011.



certifications, de façon à faciliter les décisions d'achats des acteurs publics et privés conscients à l'environnement.

L'étiquetage environnemental et les EPD

Contrairement à la certification, l'étiquetage environnemental ne vise à pas assurer à l'acheteur le caractère écologique d'un produit, mais plutôt à fournir un certain nombre d'informations sur plusieurs des caractéristiques de celui-ci, selon des valeurs et un langage harmonisés. Par exemple, il peut s'agir d'information sur sa consommation énergétique ou le pourcentage de matière recyclée entrant dans sa fabrication. L'un des outils intéressants à cet égard est l'*Environmental Product Declaration* (EPD), ou Déclaration environnementale des produits (DEP). Il s'agit d'une déclaration qui fournit des données quantifiables et standardisées basées pour un produit (efficacité énergétique, émissions atmosphériques, contenu chimique, etc.)¹⁸ Comme les certifications, la mise en place de ce genre d'initiative améliore l'information à laquelle ont accès les agents économiques publics et privés désireux d'acheter des biens et services plus verts.

Même si certains détaillants comme RONA et manufacturiers comme Cascades commencent à utiliser les étiquettes environnementales dans leur marketing, le Québec accuse toujours un retard important à cet égard par rapport à ses concurrents européens et même américains. Dans plusieurs cas, les appels d'offre pourraient dorénavant exiger la production de telles étiquettes environnementales par les fournisseurs de l'État, afin de permettre une meilleure évaluation de la performance environnementale des produits proposés. Globalement, l'utilisation d'un tel système d'information permettrait une évaluation beaucoup plus poussée des qualités environnementales d'une soumission dans l'octroi d'un contrat public, de manière pondérée avec le prix d'achat.

L'utilisation des marchés publics comme tremplin pour l'industrie de l'aluminium

Une étude de l'Association de l'aluminium du Canada (AAC) faisait récemment état de la vétusté à venir de milliers de ponts en Amérique du Nord, soulignant le potentiel de l'aluminium comme matériau de réparation de ces ouvrages. De fait, l'aluminium constitue un matériau durable, résistant, malléable et recyclable qui pourrait faire compétition aux structures d'acier pour les ponts à courte portée dans l'avenir. Le remplacement ou la rénovation inévitable de plusieurs ouvrages au Canada et aux États-Unis représente un important marché potentiel pour l'industrie québécoise de l'aluminium. Cependant, il y a au Québec peu d'initiatives permettant de démontrer la viabilité technique et économique de ce matériau dans la construction de ponts. Le démarrage de projets « vitrines » et l'intégration de nouveaux critères dans les appels d'offre pour la réparation des ponts au Québec pourraient servir de rampe de lancement vers un marché très profitable économiquement.¹⁹

¹⁸ EPD (2013). « What is an EPD®? », page consultée en novembre 2013, <http://www.environdec.com/en/What-is-an-EPD/#.UoWyHSqF9T9>

¹⁹ DIALOGUE SUR L'ALUMINIUM (2013). « L'aluminium dans les ponts : un marché à saisir : Le Québec pourrait donner le ton », page consultée en novembre 2103, <http://ledialoguesurlaluminium.com/blog/l'aluminium-dans-les-ponts-un-marché-à-saisir>





**III- AUGMENTER LA PERFORMANCE
ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE
DES APPELS D'OFFRE PUBLIC : LES
RECOMMANDATIONS DE SWITCH**





III- AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE DES APPELS D'OFFRE PUBLICS : LES RECOMMANDATIONS DE SWITCH

Au terme de sa réflexion, SWITCH propose, lorsque applicable, un recours plus généralisé à quatre outils favorisant l'octroi des contrats publics en fonction de meilleurs critères économiques et environnementaux :

- L'Analyse du coût total de possession (CTP) ;
- L'Analyse de cycle de vie (ACV) ;
- Les certifications environnementales ;
- L'étiquetage environnemental.

Lorsque applicable, l'intégration de ces outils aux critères qui régissent les appels d'offres publics québécois pourrait contribuer à l'atteinte de cibles environnementales, à diminuer les dépenses de l'État et à mieux positionner nos entreprises innovantes.

Recommandation 1 - Améliorer la performance économique et environnementale des appels d'offre publics. SWITCH recommande une meilleure intégration d'objectifs de performance économique et environnementale dans les appels d'offre publics. Pour ce faire, SWITCH suggère de s'inspirer d'outils d'évaluation tels :

- l'analyse du Coût total de possession (CTP) ;
- l'Analyse du cycle de vie (ACV) ;
- les certifications environnementales ;
- de même que l'étiquetage environnemental.

Recommandation 2 - Adopter une Politique d'achats écoresponsables, en vigueur à partir de 2014-2015. SWITCH recommande l'adoption d'une politique d'achats écoresponsables, applicables à tous les organismes publics du Québec. Cette politique, qui devrait entrer en vigueur à partir de l'année financière 2014-2015, devrait exiger, lorsque qu'applicable, une analyse du cycle de vie, incluant une analyse du cout total de possession, dans l'évaluation du prix et de l'impact environnemental des biens, services et travaux faisant l'objet d'appels d'offre publics.

Recommandation 3 – Adopter un règlement ou une directive, en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, préconisant des critères de performance plutôt que la spécification de procédés, de matériaux ou de technologies particuliers.

SWITCH recommande finalement que les organismes publics délaissent les spécifications de matériaux, de technologies ou de procédés dans les appels d'offre publics, au profit de spécifications de performance. Une telle mesure serait de nature à éliminer les cas de discrimination à l'endroit d'innovations pouvant présenter de meilleures performances économiques et environnementales.



CONCLUSION

En raison de leur importance économique indéniable, les marchés publics sont l'une des pierres angulaires du virage vers une économie verte. Bien qu'il soit un donneur d'ouvrage considérable, l'État québécois accuse un retard en matière d'utilisation des marchés publics au bénéfice d'objectifs à la fois économiques et environnementaux. Ce retard s'observe également dans le développement de vitrines et de certifications pour les filières innovantes, notamment les technologies propres. Les innovations québécoises vertes ont besoin des marchés publics québécois comme fer de lance vers les marchés locaux et internationaux. Le développement d'une économie verte nécessite également la création d'une demande et d'une offre de produits et de services plus écologiques.

La signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne risque par ailleurs d'accentuer la pression sur le Québec.

Dans ce contexte, nos entreprises feront face à des compétiteurs sérieux provenant de juridictions, comme l'Union européenne, où l'octroi des contrats publics est davantage encadré par des exigences de performance économique et environnementale. Il apparaît à SWITCH que le moment est venu pour le gouvernement québécois de faire évoluer les mécanismes et les critères encadrant les appels d'offres publics.



RÉFÉRENCES

ACTU-ENVIRONNEMENT (2013). « Analyse du cycle de vie », *Dictionnaire environnement*, page consultée en novembre 2013 : http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environment/definition/analyse_du_cycle_de_vie_acv.php4,

ADELPHI (2011). « Strategic Use of Public Procurement in Europe, Final Report to the European », Commission MARKT/2010/02/C, 2011.

CEPS (2012). « The uptake of green public procurement in the EU27 », *Submitted to the European Commission*, DG Environment, Brussels, 29 February 2012.

DIALOGUE SUR L'ALUMINIUM (2013). « L'aluminium dans les ponts : un marché à saisir : Le Québec pourrait donner le ton », page consultée en novembre 2013 : <http://ledialoguesurlaluminium.com/blog/l'aluminium-dans-les-ponts-un-marché-à-saisir>

EPD (2013). « What is an EPD®? », page consultée en novembre 2013 : <http://www.environdec.com/en/What-is-an-EPD/#.UoWyHSqF9T9>

EUROPEAN COMMISSION (2012). « GPP: Green Public Procurement A collection of good practices », 2012.

GOUVERNEMENT DU CANADA (2013). « Ouvrir de nouveaux marchés en Europe : créer des emplois et des occasions pour les Canadiens et Canadiennes », *Résumé technique des résultats finaux de la négociation de l'Accord économique et commercial global Canada-Union Européenne*, 18 octobre 2013.

LIVE GREEN (2013). « Is an LED Light Bulb Worth the Upfront Cost », August 31 201, page consultée en novembre 2013, <http://www.livegreen.cc/2012/08/31/is-an-led-light-bulb-worth-the-upfront-cost/>

SEAO (2013). « Contrat de services - équipe ressources prof. spécialisées dans l'évaluation financière du coût possession, gestion, entretien d'un parc informatique », page consultée en novembre 2013 : <http://www.seao.ca/OpportunityPublication/avisconsultes.aspx?ItemId=6c20e898-edba-4157-8cd4-480147765db6&COpp=Search&SubCategoryCode=&callingPage=3>

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). « Modes d'adjudication », page consultée en novembre 2013 : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/les-contrats-au-gouvernement/modes-dadjudication/>

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). « Documents types d'appel d'offres », page consultée en novembre 2013 : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/les-contrats-au-gouvernement/informations-utiles-pour-une-entreprise/documents-types-dappel-doffres/>

TEMMERMAN, Laurence, HABETS, Amélie (2013). « Green Public Procurement Analysis of current practices and possible future developments », mai 2013.

